

**COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024**

**Convocation le : 26 août 2024**

**Affichage le : 03 septembre 2024**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Jacqueline PIRON - Nathalie BUSSERET - Vanessa DAUJEAN – Monique SANGOY - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD – Didier GAULT -**

**Excusé : Gaël LAPALUS -**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 15 juillet 2024 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 15 juillet 2024 est adopté, à l'unanimité.

Monsieur Thierry VERGNAUD est nommé secrétaire de séance.

En raison de la présence de Madame MEYNIER Anne-Marie, le Conseil Municipal décide de traiter en premier le sujet la concernant.

**1) – Courriers de Madame MEYNIER Anne-Marie -**

Monsieur le Maire rappelle la vente du bâtiment « ancien local des pompiers » situé 311 rue de Poil Rouge, parcelle C 72, à Madame MEYNIER Anne-Marie, le 27 avril 2023.

Il s'est avéré que le compteur électrique du bâtiment alimentait également l'éclairage public de la rue de Poil Rouge. Madame MEYNIER Anne-Marie a présenté les documents concernant la surfacturation d'électricité qu'elle a dû régler en raison de la consommation de l'éclairage public de la rue.

Les services d'ENEDIS sont intervenus dernièrement pour retirer l'alimentation de l'éclairage public de son compteur particulier, et la commune a pris contact avec le SYDESL pour modifier l'alimentation de l'éclairage public communal de la rue de Poil Rouge.

Un surcoût de 383.91 € a été pris en charge par Madame MEYNIER Anne-Marie pour la consommation de l'éclairage public de la rue de Poil Rouge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le remboursement de la somme de 383.91 € à Madame MEYNIER Anne-Marie. Un mandat administratif sera effectué rapidement pour régler ce litige.

**2) – Local du Caveau –**

**Local du Caveau**

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours concernant le changement de classement de catégorie ERP du local du Caveau afin de pouvoir louer celui-ci comme salle polyvalente. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux effectués : le lave-mains a été déplacé afin de laisser un espace suffisant pour le transfert le long de la cuvette, certaines faïences ont dû être remplacées.

La Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) a été informée de ces travaux. Un nouveau passage de la SCDA sera nécessaire pour vérifier la conformité de la nouvelle salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente le devis reçu concernant le remplacement de l'enseigne « caveau de dégustation » par un nouveau texte « *salle des fêtes ou salle polyvalente* » qui longe le mur Est en façade, d'un montant de 699.40 € HT soit 839.28 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Madame JOUSSEAU Laurence, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, et Madame PIRON Jacqueline sont chargées de voir sur place avec d'autres élus pour réaliser un inventaire du mobilier nécessaire pour le bon fonctionnement de la salle lors de sa mise en location.

#### Licence IV

Monsieur le Maire rappelle les différentes décisions prises lors du dernier conseil municipal. Les membres du Foyer Rural doivent se réunir prochainement pour étudier et définir la solution retenue.

### **3) – Entretien des bâtiments Ecole-Mairie -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord obtenu par l'entreprise L'ENTRETIEN pour mettre fin au contrat en cours au 30 septembre prochain. Cette entreprise a désormais changé de nom et se nomme AKESA (regroupement de plusieurs sociétés dont le siège est situé dans l'Ain).

Monsieur le Maire rappelle le devis proposé par l'entreprise PARTENAIRES-NETTOYAGE dont le montant annuel s'élève à :

- Bâtiment école : 20 145 € HT soit 24 174 € TTC
- Bâtiment mairie : 4 197.01 € HT soit 5 036.41 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et décide de mettre en place un nouveau contrat avec la société PARTENAIRES-NETTOYAGE pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Madame JOUSSEAU Laurence, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, précise que ce contrat est d'une durée d'un an et peut être ajusté dans le courant de l'année.

### **4) – ONF – Programme des travaux**

Monsieur Anthony BLANC présente le programme de travaux reçu par l'ONF et les différentes parcelles concernées, sachant qu'un exemplaire des plans des parcelles a été remis à chaque conseiller.

Monsieur Anthony BLANC a pu s'entretenir avec Monsieur LALLIER Raphaël, garde forestier, pour étudier la proposition de l'ONF sur place.

Les parcelles numérotées 122, 123\_i, 124\_c, 125\_c, 125\_i, et 127 sont proposées pour l'emprise de cloisonnements d'exploitation ;

La parcelle numéroté 123\_t est proposée pour les affouages ;

Le report des coupes est proposé pour les parcelles :

- 110\_t, report affouages 2025-2026
- 129\_r et 130\_d, desserte et amélioration petit bois pour 2025-2026

Après étude du dossier, Monsieur Anthony BLANC propose de remplacer la parcelle d'affouages prévue sur la 123\_t (bois de Chailloux) par la parcelle 110\_t (bois de la Montagne, partie Sud, au-dessus de Mauge).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter le programme présenté par l'ONF et demande d'inverser l'inscription de la parcelle prévue pour les affouages 123\_t par la parcelle 110\_t.

### **5) – Travaux en-cours –**

#### **❖ Bâtiments**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- FOYER RURAL : Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour l'installation de stores extérieurs pour les 3 fenêtres de la grande salle, côté Ouest. L'A.B.F. a émis des prescriptions concernant la couleur et les coffres devront être masqués derrière un lambrequin à motif sobre, de la teinte des menuiseries.

En conséquence, un nouveau devis a été demandé à OH MY STORES pour la prise en compte des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Une modification électrique sera effectuée concernant les interrupteurs de l'éclairage de la scène sur le panneau de commande suite à la demande de l'APAVE.

Un rappel sera fait dans la prochaine info à la population concernant la vente des anciennes chaises orange du Foyer Rural.

- Cheminées du bâtiment Ecole – Mairie : la déclaration préalable de travaux déposée a été acceptée pour la mise en sécurité des 6 cheminées du bâtiment école-mairie. Un devis a été demandé pour la réalisation de ces travaux.
- MAM Le Cheval à Bascule : l'entreprise OH MY STORES a été contactée pour la réparation du store extérieur de l'étage pour un montant de 170 € HT soit 187.00 € TTC.
- Toilettes publiques : L'installation d'un système de verrouillage automatique programmable pour la porte d'entrée des sanitaires sera réalisée courant septembre par l'entreprise T.C.E.G. (TORRES Christophe).
- Ecole : Les stores occultants extérieurs de l'étage ont été installés par l'entreprise OH MY STORES.
- Jeux extérieurs de la cour d'école : Les pièces pour le remplacement de plusieurs éléments à changer sur la structure ont été commandées auprès de l'entreprise EXTEBOIS pour un montant de 2 169.00 € HT soit 2 602.80 € TTC. Certains éléments en bois ont été commandés à Monsieur Jean-Louis BARRAUD.
- Immeuble GUILLEMAUD : les employés communaux sont chargés de réaliser la réfection de peinture sur la porte d'entrée et les fenêtres du bâtiment.  
La commission bâtiment étudiera l'aménagement d'un local pour les vélos des locataires.

#### ❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Les travaux de marquage pour la réfection en peinture, secteurs de Bonzon-le Bourg-Bassy, des bandes de rive, des passages piétonniers et des flèches unidirectionnelles, ainsi que le remplacement de 5 balises, ont été reportés à fin septembre début octobre en raison des vendanges.

Madame Vanessa DAUJEAN rappelle la gêne occasionnée pour la circulation route de la Montagne en raison d'un pêcher surplombant la route. Un courrier sera adressé au propriétaire.

Monsieur Didier GAULT informe le Conseil Municipal du problème de visibilité occasionné par les buissons surplombant la voie dans le virage de Bassy (vers carrefour avec la route des patreux).

Madame PIRON Jacqueline rappelle le passage dangereux de poids-lourds s'engageant dans la rue de l'île. Le Conseil Municipal décide de mettre en place un panneau limitant le tonnage à 3 Tonnes 500.

Monsieur Thierry VERGNAUD informe le Conseil Municipal de la circulation de véhicules rapides, rue Marguerite Bonhomme, dans le sens interdit de circulation.

Monsieur Didier GAULT signale le stationnement de véhicules vers l'arrêt de bus de Bassy et vers les cidex gênant la visibilité des conducteurs. La commission voirie verra sur place comment éviter le stationnement des véhicules à cet endroit.

#### ❖ Réseaux

Monsieur le Maire rappelle le dossier reçu du SYDESL concernant le recensement des luminaires vétustes. Un exemplaire avait été remis à chaque conseiller. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce dossier avant la fin de l'année afin de pouvoir bénéficier des subventions. Ce sujet sera traité lors du prochain Conseil Municipal.

### **6 – Dossier Aménagement du Stade -**

Le Conseil Municipal, en raison du faible retour des questionnaires papiers et de l'absence ce jour de Monsieur LAPALUS Gaël, responsable de ce dossier, décide de traiter ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Un rappel concernant le questionnaire papier sera fait dans la prochaine information à la population.

## **7) – Achats d'équipement pour les Pompiers –**

Monsieur le Maire présente les devis reçus du Chef de Corps concernant l'équipement des sapeurs-pompiers :

- Achat de 6 BIP, système d'alerte, d'un montant de 1 244.00 € HT soit 1 492.80 € TTC
- Achat de vêtements dont 1 combinaison anti-frelon et 1 pantalon anti-coupure d'un montant de 2 060.47 HT soit 2 472.56 € TTC

Monsieur le Maire rappelle le dispositif du Département qui prend en charge 100 % du coût HT de la dépense concernant l'achat de BIP d'alerte et 50 % du coût HT de la dépense concernant les Equipements de Protection Individuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis et décide de solliciter l'aide auprès du dispositif du Département.

## **8) – SIVOM du Mâconnais –**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du compte-rendu de la réunion de présentation de la phase 2 du 10 juillet 2024 concernant le Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales. Le document est à disposition des conseillers en mairie.

## **9) – Questions diverses –**

### **✓ Ouverture de la Placette de compostage partagé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture prochaine de la « placette de compostage partagé », en bordure du parking situé vers l'épicerie, dont la réception des travaux est prévue le 11 septembre prochain. Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, sera présent pour la réception des travaux. Une information sera distribuée dans la prochaine information à la population.

### **✓ Exercice militaire en terrain libre de la 6<sup>ème</sup> Brigade Légère Blindée**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu le 29 août dernier concernant l'organisation par la 6<sup>e</sup> Brigade Légère Blindée d'un exercice en terrain libre au nord de Lyon du 28 octobre au 27 novembre 2024, il se déroulera plus particulièrement dans les départements de l'Ain, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire.

Des éléments précurseurs seront déployés dès la semaine 44 et les postcurseurs assureront le démontage jusqu'en semaine 47.

Le détachement comprendra 3 éléments :

- 2 PC Régimentaires avec leurs soutiens soit 120 personnels et 30 véhicules à roues par unité, la 13<sup>e</sup> Demi-Brigade de Légion Etrangère sur un fuseau ouest Mâcon-Autun et le 1<sup>er</sup> Régiment Etranger de Cavalerie sur un fuseau Est partant du nord de l'Ain jusqu'au sud de la Côte-d'Or.
- 1 PC Brigade avec son soutien soit 40 personnels et 25 véhicules à roues, il sera localisé sur Mâcon.

Une demande d'autorisation de manœuvre sera envoyée aux EMZD EST et SUD-EST qui transmettront aux préfetures des départements concernés, la préfeture informera à son tour les communes du département.

### **✓ A.R.S. – contrôle sanitaire de l'eau**

Monsieur le Maire présente le dernier résultat d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau réalisé par les services de l'A.R.S. Celui-ci indique une eau conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

### **✓ Remerciements**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement déposé dans la boîte-aux-lettres de la mairie par des camping-caristes pour l'aire de service mise à leur disposition gratuitement.

- Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciement reçue de Monsieur et Madame VIVIER Jean pour l'installation de la table de pique-nique avec bancs vers l'étang de Bonzon.

✓ *Aire de Service des camping-cars*

Madame ROUSSET Sylvia, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, signale le stationnement de certains camping-caristes le long des Points de Collecte du verre. Un panneau interdisant leur stationnement à cet endroit sera mis en place.

Séance levée à 21 h 00.